



Concours de la chanson pour promouvoir notre langue française
mettant en vedette le talent francophone
Formulaire officiel d'inscription - DÉCOUVERTES 2024

*****Lire tous les règlements avant de remplir le formulaire*****

NOM _____ PRÉNOM _____

NOM D'UN/DES PARENT(S) _____

LANGUE PRÉFÉRÉE DES PARENTS _____

ADRESSE _____
No Adresse Ville Province Code postal

TÉLÉPHONE _____ CELLULAIRE/AUTRE _____

DATE DE NAISSANCE _____ ÂGE _____
JJ/MM/AAAA

Nom de l'école fréquentée _____

Niveau scolaire _____ Courriel _____

CATÉGORIE Interprète Auteur-compositeur-interprète

Choix de 2 titres de chansons :

Titre: 1^{er} _____

2^e (choisi parmi la liste) _____

S.V.P. REMPLIR LE FORMULAIRE LISIBLEMENT EN LETTRES MOULÉES (CHARACTÈRES D'IMPRIMERIE) AVEC UN STYLO ET NON UN CRAYON. MERCI!

Ce concours est ouvert à tout francophone de la région de Durham et du secteur Ontario-sud. Veuillez nous faire parvenir vos formulaires d'inscription par le lundi, 30 octobre 2023 par télécopieur au (905) 434-7260, par courriel (copie numérisée) à info@cofrd.org ou en personne au COFRD :

57 rue Simcoe Sud, Pièce 2D, Oshawa ON L1H 4G4.

Nous utilisons beaucoup les messages par courriel. Donnez-nous une adresse courriel que vous utilisez régulièrement. **S.V.P. faire la lecture des règlements.**

Par la présente, j'affirme avoir lu les règlements du concours et je les approuve intégralement. S'il s'avère nécessaire d'annuler le concours, les organisateurs en aviseront alors les participants. Je dégage chacun des organisateurs de toute responsabilité à la suite de ma participation/la participation de mon enfant au concours et je m'engage à n'entamer aucune poursuite contre lesdits organisateurs. J'affirme que les renseignements fournis sont exacts.

Signature du participant(e) _____

Signature du parent _____

Date reçue _____ Photo incluse





RÈGLEMENTS

GÉNÉRALITÉS

- Candidatures éligibles : **9 à 24 ans**
- Les candidats doivent être francophones.
- Les finalistes gagnants de la première place de Découvertes 2023, ne pourront s'inscrire au concours.
- ***SEULE LA CHANSON FRANCOPHONE EST PERMISE***
- Seulement les non professionnels peuvent s'inscrire au concours. Est considéré comme non professionnel quiconque ne tire pas son principal revenu du domaine de la chanson ou de la musique.
- **Les catégories et les groupes d'âges seront déterminés selon les inscriptions.**
- Une inscription dans une seule catégorie est permise.

Les détails du concours seront disponibles dans les écoles francophones de la région, aux conseils scolaires, au COFRD (57, rue Simcoe sud, Pièce 2 D, Oshawa ON L1H 4G4) et sur notre site web (www.cofrd.org).

REEMPLIR LE FORMULAIRE

- ✓ Écrire lisiblement en utilisant un stylo et non pas un crayon.
- ✓ Entrez les renseignements personnels vous identifiant et permettant une bonne communication. Écrivez des numéros de téléphones, cellulaire, courriel que vous utilisez régulièrement. Puisque la majorité des messages se font par courriel, assurez-vous que le courriel donné est vérifié de façon quotidienne.
- ✓ Les renseignements sur les parents permettent une communication rapide et efficace. Seulement les formulaires signés par un parent (pour les participants d'âge mineur) seront considérés.
- ✓ La date de naissance est un point de repère pour classer les candidat.es. Le nom des écoles sert à titre de statistique et lors de la présentation des candidat.es. Il permet également d'avertir les écoles concernées suite à la finale pour encourager les participant.es.
- ✓ Cochez la case de la catégorie pour laquelle vous soumettez votre candidature : choisissez entre interprète ou auteur-compositeur-interprète. Un choix seulement. Une description des catégories est incluse ici-bas ;
 - INTERPRÈTE : Tous les chants devront être en français. Chaque candidat devra présenter deux (2) œuvres; une **ballade et une rythmée**. Les candidats choisiront obligatoirement des œuvres d'interprètes différents. **Les candidats ne peuvent pas choisir un chant qu'ils ont déjà interprété lors d'une édition précédente de Découvertes.** Le premier chant sera au choix du candidat tandis que le deuxième œuvre devra être choisi parmi la liste préétablie. Visitez le site www.cofrd.org sous l'onglet « Concours Découvertes » pour voir la [liste des chansons permises](#) pour le 2^e titre.

- AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE: Les candidats (Auteur Compositeur Interprète) présenteront deux de leurs compositions : **une ballade et une rythmée**. Tous les chants devront être en français. Ne prenez pas en considération la liste préétablie lorsque vous choisirez votre deuxième chant.

Est considéré comme auteur-compositeur celui qui présente des chansons dont il a composé la musique et les paroles.

- ✓ Étant donné que quelques chants sont populaires auprès des jeunes, nous procéderons au premier arrivé, premier servi. Ainsi donc, si le chant que vous avez choisi a déjà été sélectionné par un autre candidat, vous serez demandé de changer votre chant. Les chants seront attribués selon le temps reçu.
- ✓ En signant le formulaire d'inscription, vous confirmer accepter et approuver tous les règlements du concours. Vous donnez également le droit au COFRD et l'équipe du concours Découvertes d'utiliser les photos, vidéos et nom du participant dans leur matériel publicitaire, leur site web ou tout autre document.
- ✓ Inclure une photo du participant, prise visage. Les juges auront un repère visuel lors des délibérations.

Veillez nous faire parvenir vos formulaires d'inscription par le lundi, 30 octobre 2023 par télécopieur au (905)434-7260, par courriel (copie numérisée) à info@cofrd.org ou en personne au COFRD :

57 rue Simcoe Sud, Pièce 2D, Oshawa, ON L1H 4G4.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

AUDITIONS

Les auditions seront confirmées par téléphone ou courriel. Une date et une heure précise vous seront fournies.

Les candidats **qui ne se présenteront pas aux auditions** à la date et à l'heure fixées au préalable par les organisateurs seront disqualifiés.

Les candidats qui se présenteront aux auditions ne pourront changer leur répertoire sans l'autorisation expresse des organisateurs.

Les voix d'accompagnement, chœurs, duos, chorales ou instruments de musique (pour les interprètes) ne seront pas permis.

- Les candidat.es interprètes devront se présenter seul.es devant les juges. Ils devront chanter en suivant une trame sonore qui sera jouée en arrière-plan ou de façon a capella; selon la demande des juges. Une feuille avec les paroles est permise pour l'audition seulement.
- Les candidat.es auteurs-compositeurs-interprètes peuvent s'accompagner avec un instrument de musique de leur choix.

Toute décision du jury sera finale et sans appel.

STAGE DE FORMATION

Les finalistes devront participer à deux stages de formation et de production ainsi qu'à l'arrangement des trames sonores attitrées au concours.

- Les juges se réservent le droit de changer les chants des finalistes, suite aux auditions, pour adhérer aux règlements du concours et pour mieux encadrer les participant.es.
- Les finalistes qui accéderont aux éliminatoires ne pourront changer ou modifier leur répertoire sans l'autorisation expresse des organisateurs.
- Les personnes ne pouvant se présenter aux répétitions/pratiques aux heures et dates choisies par les organisateurs seront disqualifiées. Le COFRD s'assure ainsi que tous les candidat.es aient la même préparation avant d'entrer en scène le jour de la finale.

FINALE

La finale se déroulera le ***dimanche, 25 février 2024*** au 384, avenue Hillside à Oshawa (Salle Paroissiale).

- Au maximum trois (3) finalistes dans chacune des catégories. Les candidat.es retenus lors des auditions pourront concourir lors des éliminatoires.
- L'ordre de passage des finalistes sera déterminé par le directeur artistique selon les impératifs de production.
- Lors de la **finale**, chaque candidat sera accompagné d'une trame sonore attitrée pour ce concours et fourni par le COFRD.

- Le/la participant(e) accepte de passer à la critique constructive par les juges après le concours. Un manque à ce règlement verra le/la participant(e) l'interdiction de participer aux prochaines éditions du concours Découvertes.

DIFFÉRENDS

Il est entendu qu'advenant tout différend concernant la participation ou l'interprétation des règlements, et advenant qu'un candidat se plaigne de l'animation générale ou de la direction artistique du concours, le COFRD possédera tous les droits et pouvoirs de juger du bien-fondé du différend. Sa décision sera finale et sans appel.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec : Mme Chantal Bazinet au **(905) 434-7676**, directrice générale du COFRD